

Collège – Lycée Privés Saint-Joseph

Taxe d'apprentissage Campagne 2016

ATTENTION : DEPUIS LA CAMPAGNE 2015, LES LYCEES NE SONT PLUS HABILITES A PERCEVOIR LA CATEGORIE B. CETTE DECISION SE TRADUIT PAR UNE DIMINUTION DE 30 % DU VOLUME TOTAL DE LA TAXE POUR TOUS LES LYCEES, MEME POUR CEUX QUI POSSEDENT DES SECTIONS DE BTS. MERCI DE NOUS AIDER EN FAISANT VERSER LA PART DE CETTE TAXE CORRESPONDANT A LA **CATEGORIE A**.

L'établissement scolaire Saint Joseph est **habilité à recevoir la taxe d'apprentissage pour la CATEGORIE A**. Cette taxe, versée par les entreprises, contribue à préparer l'avenir de nos jeunes.

Pour poursuivre son action au service des élèves et des étudiants, le Lycée Technologique Saint Joseph a besoin de vous.

La taxe d'apprentissage est **essentielle** à l'investissement.

Investissements réalisés en 2015 :

- Réaménagement du secteur SVT
- 10 microscopes binoculaires
- 1 balance de précision.

Projet d'investissements pour 2016

- Spectrophotofluorimètre
- 8 Microscopes.
- 2 balances de précision.



L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE A SAINT JOSEPH

Plus de 150 élèves et étudiants effectuent leurs études dans l'Enseignement Technologique au Lycée Saint Joseph.
Options Biotechnologie – Sciences et Laboratoires en 2^{nde}
Classes de 1^{ère} et Terminale STL - option Biochimie et Génie Biologique
B.T.S. Analyses de Biologie Médicale et B.T.S. Bio Analyse et Contrôle.
Diplôme Universitaire de « Pratiques de soins en Hydrothérapie »

(A ce titre, le Lycée St Joseph est habilité à recevoir la taxe pour la catégorie A)

Nous vous remercions de nous aider à collecter cette taxe, par votre décision ou votre intervention auprès de votre entreprise, de parents ou d'amis.

Une journée « **Portes ouvertes** » aura lieu le **samedi 12 mars** toute la journée.

Toutes les entreprises et les familles sont invitées à venir voir les travaux déjà réalisés et les équipements techniques mis à la disposition des élèves.

Attention : Nous vous rappelons que la date limite de versement est le **28 février 2016**.

Le Directeur
Laurent PICHOT

Modalités de versement au verso



« Valorisons ensemble votre taxe d'apprentissage »

Comment verser la taxe d'apprentissage au lycée Technologique Saint Joseph ?

Versement par l'intermédiaire de l'organisme collecteur agréé

Avant le 28 février 2016

auquel vous préciserez votre souhait de voir, totalité ou partie de votre taxe, affectée au
Lycée Technique Saint Joseph :

→ Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes

75, Cours Albert Thomas – 69447 LYON CEDEX 03. ☎ 04.72.11.43.43 - 📠 04.72.11.43.62

→ Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie

5, rue du 27^{ème} BCA – BP 2072 – 74011 ANNECY CEDEX. ☎ 04.50.33.72.00 – 📠 04.50.33.72.36

www.haute-savoie.cci.fr - rubrique « vos services en ligne »

- Nous vous rappelons que l'Etablissement Saint-Joseph est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour la **catégorie A**.
- Merci de nous réserver la faveur de votre taxe en précisant, à votre O.C.T.A (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage), que celle-ci est destinée au Lycée Saint-Joseph de Thonon les Bains.
- Plusieurs outils en ligne peuvent faciliter votre déclaration, soit sur le site de la CCI 74, soit sur le site de la société ASP www.asponline.org, où vous pouvez télécharger le logiciel gratuit « **easytaxe** ».

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :

Lycée Saint-Joseph – Service Comptabilité

16, avenue d'Evian – CS 80074 - 74202 THONON LES BAINS CEDEX

☎ 04.50.71.34.43 – 📠 04.50.71.36.55 –

@ secretariat@stjthonon.org - www.stjthonon.org